

**DEPARTEMENT DU NORD  
VILLE DE SAINGHIN EN WEPPEES**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE**

**AM N° PM/2022/290**

**Occupation du domaine public**

- VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU les articles L 2213-1 et L 2213-2, 2ème alinéa, du Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le Code de la Route, notamment ses articles R 36, R 411-3, R 411-4, R 411-8, R 412-49 et R 417-10,
- VU, l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre I, signalisation des routes,
- VU, la demande de Madame LECOEUVRE Régine en date du 14 novembre 2022,

**CONSIDERANT**, la demande d'autorisation de dépôt d'une benne devant le 50, rue du Général Leclerc à SAINGHIN-en-WEPPEES, présentée par Madame LECOEUVRE Régine, il y a lieu de prendre toutes mesures pour assurer l'ordre et la sécurité.

**ARRETE**

**ARTICLE 1** : Le stationnement sera interdit à tous les véhicules devant le 50, rue du Général Leclerc afin de permettre l'installation d'une benne cela, **du 25 novembre à 07h00 au 28 novembre 2022 à 07h00**. La benne devra être entreposée de façon à ne pas gêner la circulation des piétons. La benne devra être balisée par le pétitionnaire et l'arrêté municipal devra être affiché. L'entreprise PROXI Benne à FOURNES-en-WEPPEES se chargera des travaux et 3 places de stationnement seront neutralisées.

**ARTICLE 2** : Le chantier en cours devra être, chaque soir et week-end, protégé et signalé par des panneaux de signalisation aux normes en vigueur et ne pas gêner la circulation des piétons.

**ARTICLE 3** : Le directeur général des services, le commandant de la brigade de gendarmerie de la BASSEE, la police municipale de la commune sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans un délai de 2 mois après sa publication sur le site internet de la Commune.

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

**Madame LECOEUVRE Régine,  
Monsieur le Président de la Métropole Européenne de LILLE,  
La Police Municipale,  
Aux archives municipales,**



Fait à Sainghin-en-Weppes, le 15 novembre 2022

Le Maire

**Matthieu CORBILLON**

